



Paielement stationnement suite à incendie

Par **FLyZ**, le **15/08/2013** à **12:08**

Bonjour, je loue une place de parking dans le parc privé de ma résidence qui se trouve dans un parking public (Vinci Park) payant. Suite à un incendie du parc privé au mois d'avril, je ne peux accéder à ma place. Le personnel de Vinci nous a donc indiqué (oralement) de stationner dans le parc public en attendant les réparations. Or je viens de recevoir une facture de Vinci Park me demandant de m'acquitter du montant du stationnement depuis avril dans le parc public. Dans la mesure où je continue depuis avril à payer la totalité de mon loyer (qui inclus le prix de ma place privative), la facture ne devrait-elle pas être imputée au propriétaire? Dans ce cas, me suffit-il de transférer la facture au propriétaire, qui j'imagine doit avoir une assurance pour ce type de dégât? merci d'avance pour vos éclaircissements, Thomas